



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Tout savoir sur le changement de taille de pneumatiques hiver

Equipement hiver : quelle dimension ?

Vous vous êtes sûrement posé la question de remplacer vos pneus été par des pneumatiques hiver de taille équivalente ou différente.

En particulier beaucoup d'utilisateurs souhaitent monter des pneus de taille inférieure sur leur voiture afin de limiter le coût d'achat roue complète (jante et pneu) pour une utilisation saisonnière en hiver (jours de neige, accès aux stations de ski, voyage en zone concernée par la loi montagne, etc...)

EST-IL POSSIBLE, POUR UN MONTAGE HIVER, D'ÉQUIPER SON VÉHICULE AVEC DES PNEUS DE DIMENSIONS (TAILLES) DIFFÉRENTES DE CELLES D'ORIGINE ?

Sachez que cette possibilité est ouverte en respectant les conseils ci-dessous.

Pour rappel, la réglementation française définit les pneumatiques « hiver » comme :

- Les pneumatiques portant le pictogramme « 3PMSF »



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



- ou jusqu'en 2024, les pneumatiques portant le seul marquage M+S, sans présence conjointe du pictogramme « 3PMSF », et dont la date de fabrication est antérieure à l'année 2020 (exclue).

La réglementation française reconnaît la possibilité de monter des pneumatiques « hiver » respectant les conditions suivantes :

- a) indice de charge égal ou supérieur à celui de la dimension d'origine.
- b) diamètre extérieur théorique compris dans l'intervalle de tolérance du diamètre théorique de la dimension d'origine, tel que défini par l'ETRTO (European Tyre and Rim Technical Organisation) qui standardise les caractéristiques dimensionnelles des pneumatiques. Cet intervalle correspond à +/- 3 % de la hauteur de boudin.
- c) largeur nominale comprise entre - 20 et + 50 mm par rapport à celle de la dimension d'origine (cette règle vise à ne pas trop dégrader la tenue de route sur sol sec).
- d) code diamètre jante compris entre -1 et + 3 unités (pouces) par rapport à celui de la dimension d'origine

Ces règles sont intégrées dans le tableau d'équivalence TNPf disponible sur notre site et applicable notamment au contrôle technique des véhicules.

Précisions complémentaires :

- XL signifie « Extra Load » : cette indication réglementaire, portée sur le flanc du pneumatique, est capitale et doit être prise en compte dans la lecture du tableau
- Les dimensions (tailles) figurant en gras sur fond gris ne sont autorisées que pour les pneumatiques « hiver »



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Exemple (extrait du tableau)

215	45	16	215-45R16 88	195/55R15 88 XL	195/55R15 88 XL	215/50R16 87 XL	245/30R18 88 XL
215	45	16	215-45R16 88	195/55R15 88 XL	195/55R15 88 XL	215/50R16 87 XL	245/30R18 88 XL
215	45	16	215-45R16 88	215/50R16 88	215/50R16 88 XL	245/30R18 87	

Si la dimension d'origine de votre voiture est 215/45 R16 (indice de charge 86), les dimensions reconnues comme équivalentes sont:

- 215/45 R16 Extra Load (indice de charge 90)
- 215/40 R17 Extra Load (indice de charge 87) et 245/35 R17 (indice de charge 87)
- 245/30 R18 Extra Load (indice de charge 88)
- **En monte « hiver » uniquement:** 195/55 R15 Extra Load (indice de charge 89), 215/50 R15 (indice de charge 88), 195/50 R16 Extra Load (indice de charge 88)

Référence : Instruction technique IT VL F5 du contrôle technique des véhicules légers.